

MeilleureSCPI.com**Extrait d'identification de la SCPI**

à jour au 15 septembre 2026

IDENTITÉ DE LA SCPI

Dénomination	SCPI RENOVALYS 3
Type	SCPI fiscale
Catégorie principale	Malraux
Catégories secondaires	N/C
Date de création	09/09/2011
SIREN	534 167 929
SIRET (siège)	534 167 929 00023
Visa AMF	n° Visa n°11-32
Société de gestion	Advenis REIM
Type de capital	fixe

CAPITAL ET PATRIMOINE

Capitalisation	3 250 000,00 €
Nombre de parts	650
Nombre d'associés	122
Valeur de réalisation par part	3 326,70 €
Valeur de reconstitution par part	4 113,89 €
Nombre d'actifs immobiliers	0
Surface du patrimoine	806 m²
Taux d'occupation financier	N/C
Ratio d'endettement	N/C

SOUSCRIPTION, DISTRIBUTION ET ACCESSIBILITÉ

Minimum de souscription	2 parts	Fréquence des dividendes	N/C
Durée de placement conseillée	9	Indicateur de risque (DIC)	N/C
Souscription en ligne	N/C	Souscription à crédit	N/C
Versements programmés	Non	Démembrement	Oui
Éligibilité en assurance vie	Non	Prix de souscription	5 000,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de souscription HT	N/C	Frais de souscription TTC	12,56 %
Frais de gestion HT annuels	N/C	Frais de gestion TTC annuels	11,96 %
Commission d'acquisition HT	N/C	Commission de suivi des travaux HT	N/C
Arbitrage — plus-value HT	N/C	Arbitrage — volume HT	N/C
Arbitrage — moins-value TTC	N/C	Commission de retrait	N/C
Cession de parts TTC — avec intervention	N/C	Cession de parts TTC — sans intervention	N/C
Transmission à titre gratuit TTC	N/C		

PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

Taux de distribution	N/C	TRI 10 ans	N/C
TRI 5 ans	N/C	TRI 15 ans	N/C
Taux d'occupation immobilier	N/C	Nombre de locataires	N/C
Taux de recouvrement	N/C	TRI cible	N/C

INTERVENANTS ET LABELS

Société de gestion	Advenis REIM
Dépositaire	N/C
Commissaire aux comptes	PricewaterhouseCoopers Audit
Label ISR immobilier	N/C
Classification SFDR	N/C
Prise en compte des incidences négatives (PAI)	N/C

STRATÉGIE DE GESTION

RENOVALYS 3 a pour objet de constituer un patrimoine immobilier composé d'immeubles ou parties d'immeubles d'habitation (en ce compris les immeubles originellement destinés à l'habitation et réaffectés à cet usage) et de commerces à restaurer, situés dans les zones définies à l'article 199 ter viciés I, 1° et 2° du Code général des impôts : - secteurs sauvegardés, étant précisé que la restauration de l'immeuble devra être déclarée d'utilité publique si le secteur sauvegardé n'est pas approuvé - quartier ancien dégradé, la restauration de l'immeuble devant être déclarée d'utilité publique.

SOURCES

Identité, capital et gouvernance : documentation de la société de gestion et registre national des entreprises — visa et agréments : Autorité des marchés financiers — chiffres de collecte, d'occupation et de patrimoine : dernier bulletin trimestriel publié — frais et conditions de souscription : note d'information et document d'informations clés. Fiche produit : <https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-fiscales/f87447-scpi-renovalys-3/>

Avertissement. La SCPI est un placement de long terme, à horizon minimum recommandé de huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis, la valeur de la part et les distributions pouvant varier à la hausse comme à la baisse. La liquidité des parts n'est pas garantie et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute souscription, prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du document d'informations clés et du dernier

meilleurescpi.com